



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE FOSSES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**MAIRIE DE BELLEFONTAINE**  
**1, rue des Sablons**  
**95270 BELLEFONTAINE**  
Tél : 01.34.71.01.76  
mairiasecretariat@bellefontaine.fr

## **ARRÊTE DU MAIRE N° 10/2022**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A Monsieur Eric COLLIN**  
2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de Bellefontaine,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18,

### **ARRÊTE**

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Noël DUCLOS, Maire de la Commune de Bellefontaine (Val d'Oise), donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Eric COLLIN, deuxième Adjoint au Maire de la commune, pour prendre toutes décisions et signer toutes les pièces et documents relatifs à la bonne marche des services durant son absence du 28 juillet 2022 au 14 août 2022 inclus.

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera affiché et transcrit au registre des arrêtés de la commune  
Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Monsieur le Comptable Public de la collectivité,
- A l'intéressé.

Fait à Bellefontaine, le 25 juillet 2022

Le Deuxième Adjoint,

Eric COLLIN

Le Maire,

Jean-Noël DUCLOS

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.